

PLAN LOCAL D'URBANISME

- UA Nom de zone
- Limite de zone
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Disposition spéciale d'accès
- Z.P.P.A.U.P
- Ligne d'accroche du bâti
- Marge de recul du stationnement
- Marge de recul des bâtiments
- Limite extrême de submersion
- Protection au titre de l'article L123.1.7 du Code de l'Urbanisme :
  - Zone non édificandi
  - Plantation à réaliser
  - Haies
  - Espace boisé à protéger
  - Zone humide
  - Cours d'eau et plan d'eau
  - Site présentant un intérêt archéologique
  - Chemins et aménagements cyclables

NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SURFACE / LARGEUR
1	Contournement Nord	Conseil Général	11,6 ha
2	Agrandissement du cimetière	Commune	0,75 ha
4	Accès vers le pôle commercial	Commune	472 m <sup>2</sup>
5	Giratoire	Conseil Général	0,2ha
6	Giratoire	Commune	236 m <sup>2</sup>
7	Voie nouvelle	Commune	830 m <sup>2</sup>
8	Giratoire	Commune	700 m <sup>2</sup>

